
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 7

Votants: 8

Séance du 11 janvier 2016

L'an deux mille seize et le onze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 11 janvier 2016, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Marie LECORNET, Linda BEAUCHAMP, Jean-Bernard CARTON, Francis BEAUVARLET, Brigitte BOURSIN, Yves COLOMBEL, Fernand DEMERVAL

Représentés: Jocelyne LECTEZ par Jean-Bernard CARTON

Excuses: Yvon GUISE, Florent GUISE

Absents: Gérald BRISSEZ

Secrétaire de séance: Linda BEAUCHAMP

Objet: subvention DETR - 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée

Que par délibération en date du 02 juillet 2015, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la sécurisation du carrefour de la RD11-RD11E3 face à l'école et la mairie comprenant la gestion de l'accessibilité PMR et à l'aménagement de la rue des Clercs

Monsieur le maire expose au conseil municipal deux projets présentés par le bureau d'études VERDI:

- Le premier sécurise le carrefour à l'aide d'un sens giratoire
- Le deuxième sécurise le carrefour à l'aide d'une matérialisation au sol.

Le coût estimé de ce projet de sécurisation du carrefour de la RD11-RD11E3 face à l'école et la mairie comprenant la gestion de l'accessibilité PMR et à l'aménagement de la rue des Clercs s'élève à 289 185.50 euros HT.

Une discussion sur le nombre de places de parking a lieu, il est décidé d'ajouter une place de stationnement supplémentaire.

Les avantages et inconvénients de chaque projet sont énumérés. Le projet qui équipe le carrefour d'un rond point semble plus efficace pour réduire la vitesse des véhicules.

Entendu l'exposé présenté à l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1- Confirme sa volonté de réaliser ce projet, et de retenir le premier projet permettant la sécurisation du carrefour de la RD11-RD11E3 à l'aide d'un giratoire;

2- Décide d'organiser le financement prévisionnel des travaux suivant le détail ci-dessous :

- Réserve parlementaire	3000.00€
- Subvention DETR (Accessibilité)	36552.50€
- Subvention DETR (Voirie)	28595.10€
- Autofinancement (révisable en cas d'attribution d'une subvention par le Conseil Général au titre des amendes de police aide à la voirie communale et MMU)	221037.90€
Total HT:	289 185.50€

3- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

4- De charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions auxquelles la Commune peut prétendre, pour ces travaux auprès des services du département, de la Préfecture au titre de la DETR et du Député au titre de la réserve parlementaire

Questions diverses :

- Balayage des caniveaux:

Monsieur le maire précise à l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler le contrat avec la société NRVD concernant le balayage de la voirie.

Deux solutions formules sont proposées :

- Sur une période d' une année, trois passages au prix de 29 euros HT/Km
- Sur une période de Trois ans , trois passages au prix de 27 euros HT/Km

Après discussion, le conseil municipal se prononce pour la signature d'un contrat de 3 ans respectant les dates de passage suivantes :

- 1 er passage : mi-avril
- 2eme passage: mi-août
- 3ème passage: fin-octobre

Administration site internet de la commune:

* Monsieur le maire demande à Monsieur Jean-Bernard CARTON le nombre de salariés employés par son entreprise ?

Ceci afin d'établir un état des lieux (le poids des activités) de la commune.

Administration site internet de la commune:

* Monsieur SAILLOT Michel a envoyé un mail pour faire savoir qu'une formation est dispensée sur l'administration de site internet, et demande une liste de personnes intéressées.
Personne ne se porte volontaire pour cette formation.

* Budget primitif 2016 :

- Monsieur le maire, fait part au conseil municipal sa volonté de ne pas augmenter les impôts directs de la commune.

-Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il effectue les démarches pour obtenir trois devis en vu du remplacement du tracteur tondeuse.

- Monsieur Jean-Bernard CARTON fait remarquer qu'il faut penser aux trous dans la rue Lecomte; monsieur le maire pense ajouter ces travaux dans le marché travaux à venir.

La séance est levée a 21h10